LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2021. Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration: 7

Absents: 4

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT -Jacques **DUBOISSET** Thibaut **FABRY** -Pierre FERNAND - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL Mmes Christelle GERMAIN MESURE -Sébastien MORIN Mmes Sylvie **PARIS** MM. Pierre Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents: Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN -Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/010

OBJET : Division parcelle communale Al n°1 et cession à un tiers - Esplanade Simone Veil.

M. PRESLE rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré le 16 décembre 2020 pour la désaffectation d'un espace public dénommé Esplanade Simone Veil. L'objet de cette désaffectation était de permettre un déclassement d'une surface triangulaire d'espaces verts d'environ 110 m² puis, de la céder à Monsieur Laurent CHATAGNIER, propriétaire du 8, rue Paul Langevin (Al 34). Cet administré s'est porté acquéreur d'une partie d'un espace vert jouxtant sa propriété en vue d'un projet d'agrandissement du terrain d'assiette de sa maison d'habitation.

Après avoir consulté CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, en début d'année 2021, pour suite à donner à cette demande de désaffectation, il s'est avéré que la surface à céder, cadastrée Al n°1, est une parcelle dont la commune a la jouissance exclusive. La procédure métropolitaine n'est donc pas nécessaire.

Reçu en préfecture le 11/10/2021

Affiché le

ID: 063-216300699-20211006-21_10_06_010-DE

M. PRESLE précise que les modalités de la vente resteraient identiques à celles prévues au Conseil Municipal du 16 décembre 2020. Pour rappel, il est exposé que Monsieur Laurent CHATAGNIER souhaite acquérir un triangle de 118 m² sur l'Esplanade Simone Veil au prix de 7 500 € TTC.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- - > d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme :
 - à demander la division de la parcelle communale Al n°1, sise sur une partie de l'Esplanade Simone Veil en vue de sa cession ultérieure à M. CHATAGNIER,
 - et à signer tous les documents en résultant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le MIAOI O U Reçu en préfecture le MIAOI O U

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.